

Peypin

**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2020**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET ET SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La préparation budgétaire :

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (budget supplémentaire, décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes courantes, celles qui reviennent chaque année. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement retrace les opérations ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune, elle présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (construction d'un nouvel équipement).

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Le vote du budget doit être précédé du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Le débat d'orientations budgétaires :

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales précise :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

S'il participe à l'information des élus, ce débat peut également jouer un rôle important en direction des habitants et constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Ce rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat d'orientations budgétaires sera mis en ligne sur le site internet de la commune et transmis au

représentant de l'État afin qu'il puisse s'assurer du respect de la loi. L'exposé ci-dessous tient lieu de Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ainsi, le présent rapport est organisé autour des trois parties suivantes :

I) L'ENVIRONNEMENT NATIONAL ET METROPOLITAIN

II) TENDANCES DES FINANCES 2019 DE LA COMMUNE DE PEYPIN

III) PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020

I) ENVIRONNEMENT NATIONAL ET METROPOLITAIN

A - Contexte économique international et national

1) AVANT COVID 19

La croissance française resterait solide en 2019 et 2020. On rappelle que l'année 2017 avait été particulièrement dynamique avec un niveau de croissance de + 2,4 %, conséquence, notamment, d'une conjoncture mondiale favorable.

En 2018, un ralentissement de l'activité a été constaté, toutefois la croissance demeurerait solide en se situant à un niveau de + 1,7 %.

Le document de présentation de la loi de finances anticipe une bonne résistance de la croissance du pays, résistance qui serait même meilleure que celle de l'Allemagne ou de l'Italie.

En conséquence, le taux de croissance s'établirait à + 1,4 % en 2019 et +1.3 % pour 2020.

Les hypothèses retenues dans cette loi, et notamment les hypothèses de croissance sont proches des anticipations d'autres organisations comme la Banque de France, l'OCDE ou le FMI.

Il ne faut pas oublier que ces prévisions de croissance sont soumises à de nombreux aléas : négociations du Brexit, tensions aux Moyen Orient, conjoncture en Chine ou politique monétaire aux Etats-Unis.

L'inflation diminuerait en 2019 et 2020 à : + 1,2 % après une année 2018 marquée par une forte hausse des prix du pétrole qui a amené l'inflation à : + 1,8 %.

Il faut noter également que la maîtrise des dépenses publiques se poursuit.

La loi de Finances de 2020 anticipe un déficit public à 2,2 % du PIB. Le déficit public a été ramené sous le seuil des 3% du PIB en 2017 ce qui a permis au pays de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif.

En 2018 cette maîtrise du déficit s'est confirmée (2,5 % du PIB). Toutefois en 2019 une dégradation est prévue (3,1 % du PIB) avec la transformation du CICE en allègements de charges et les conséquences de la crise sociale de fin 2018 et 2019.

Pour 2020, le déficit est attendu à son niveau le plus faible depuis 2001, en se situant à 2,2 % du PIB.

Malgré ces résultats, la situation de la dette publique ne s'améliore pas ; cette dernière se situant à 98,4 % du PIB et est attendue à 98,7 % en 2020.

Avec le niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêts, la charge de la dette qui était de 41.7 milliards € en 2017 est prévue à 38.6 milliards € en 2020.

La Loi de Finances prévoit de poursuivre la baisse des prélèvements obligatoires.

En 2018 le taux de prélèvements obligatoires est passé à 45 % du PIB.

En 2019 ce taux sera ramené à 44.7 %.

La baisse de la fiscalité est évaluée à 10 milliards €.

Cette baisse profitera pour 9 milliards aux ménages avec comme mesures essentielles la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) et la diminution de l'impôt sur le revenu des classes moyennes.

Concernant la TH on rappelle que depuis 2018, 80% des contribuables sont progressivement exonérés. Après un premier allègement en 2018 et un second en 2019, 2020 sera l'année où 80 % des contribuables ne paieront plus de taxe d'habitation.

Les entreprises bénéficieront d'une baisse des Prélèvements Obligatoires de 1 milliard € avec la poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés

Le redressement des finances publiques conforté

La loi de programmation 2018-2022 prévoit une baisse du poids de la dépense publique de plus de 3 points à horizon 2022.

Cette diminution est la conséquence des efforts d'économies de l'ensemble des administrations publiques.

Les collectivités locales obtiennent de bons résultats financiers en 2018 avec une progression mesurée des dépenses totales à + 2%.

Si du côté des dépenses d'investissement on observe une accélération, la croissance des dépenses de fonctionnement est très faible à + 0,8 %. Cette croissance des dépenses de fonctionnement restera modérée en 2019 dans le cadre de la contractualisation prévue dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022.

Pour le Gouvernement cette logique a donné de bons résultats, aussi se posera la question de sa reconduction, voire de son extension au-delà des 322 collectivités concernées aujourd'hui (Régions, Départements, communes et intercommunalités à plus de 60 M€ de dépenses de fonctionnement).

L'effort de maîtrise des dépenses sociales se poursuivra en 2020, cette maîtrise s'accompagnant d'une progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie limitée à + 2,3 % en 2020 après + 2,5 % en 2019.2

2) Impact du COVID sur l'économie internationale

Les conséquences économiques de la propagation du virus sont brutales, sous l'effet d'un double choc de l'offre (baisse de la production du fait de la mise à l'arrêt d'usines notamment) et de la demande (baisse de la consommation du fait du confinement des individus, de la diminution des transports et des voyages avec fin avril la totalité des 217 destinations internationales qui imposent des restrictions de circulation. La crise

économique est considérée comme inédite à la fois de par sa nature (consécutif d'une crise sanitaire) et dans son ampleur.

En avril 2020, le FMI prévoit une chute du PIB de 3 % dans le monde et 7,5 % dans la zone euro.

En Europe, les réponses économiques, qui font l'objet d'un grand consensus entre économistes, incluent la fourniture de 3 000 milliards d'euros de liquidités aux banques par l'Eurosystème, de façon à ce qu'elles puissent continuer à prêter aux entreprises et aux particuliers. L'Eurosystème achète également 750 milliards de titres de dette supplémentaires (pour arriver à 1 000 milliards en 2020) pour que les taux d'intérêt puissent rester bas³⁰.

La crise se distingue de celle de 2008 en cela que le système bancaire est considérablement plus solide.

En France, l'État garantit les prêts à hauteur de trois cents milliards d'euros et au 19 avril, les banques ont fait l'objet de 290 000 demandes d'emprunts pour un montant de 55 milliards d'euros. Pour les entreprises en difficulté avec leurs banques, la Banque de France renforce la médiation du crédit. L'État décide également de reports de charges et d'impôts, pour faire face aux besoins de trésorerie. Un fonds de solidarité pour les petites entreprises est créé. Un dispositif de chômage partiel est mis en place, dont 9,6 millions de personnes bénéficient au 21 avril, de manière à éviter le chômage de masse comme aux États-Unis où 22 millions de personnes sont licenciées en un mois. Les entreprises sont invitées à verser une prime de 1 000 euros aux salariés qui continuent à venir travailler.

Une récession de 8 % sur l'année 2020 est anticipée et la dette publique augmente à 115 % du PIB. Le ministre de l'action et des comptes publics Gérard Darmanin n'envisage pas une hausse des impôts mais table sur un retour de la croissance (et donc des recettes fiscales) pour la rembourser. Le FMI prévoit un retour à la croissance en France en 2021, avec une prévision de +4,5 %. L'intervention publique permet d'amortir les deux tiers du choc, selon le Gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau, qui estime que si la crise est bien gérée, le choc sera « sévère, mais temporaire ».

B- Contexte institutionnel des collectivités territoriales

La loi de finances 2020 se situe dans la continuité du budget 2019.

La réforme de la fiscalité directe locale qui devait être présentée au Parlement au 1^{er} semestre 2019 a été repoussée du fait du « grand débat » ouvert en janvier dernier.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022.

Cette loi de programmation 2018-2022 organise la participation des collectivités locales au redressement des comptes de la nation et a pour objectif de réduire le besoin de financement des collectivités de 2.6 milliards € par an.

Pour les 322 collectivités dont le budget dépasse 60 M€, l'État a proposé une contractualisation définissant une trajectoire des dépenses de fonctionnement à 1,2 %

La loi de Finances a confirmé la stabilité relative des concours financiers de l'État aux collectivités locales

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales progressent de 0.6 milliards d'euros par rapport à la loi de finance 2019.
Comme en 2019, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée à 27 milliards €.

La loi reconduit la dotation de soutien à l'investissement des communes et continue à soutenir à l'investissement local par la dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL) et par le fonds de compensation à la TVA qui progressera de 0.4 milliard €, conséquence de la reprise de l'investissement local.

La loi de finances prévoit également la suppression définitive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Pour 80 % des foyers fiscaux, la Taxe d'Habitation sera définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée en 2018 puis en 2019.

Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis 65 % en 2022.

En 2023 plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale.

La taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue.

La suppression de cette taxe a pour conséquence une révision importante de la fiscalité locale: la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera transférée aux communes.

L'année 2020, qui sera la dernière au titre de laquelle les collectivités percevront le produit de la Taxe d'habitation sur les résidences principales est traitée comme une année de transition. Tout pouvoir sur le taux ou l'assiette est d'ores et déjà supprimé pour les communes et à partir de 2021 la TH restante sera perçue directement par l'État. Le bloc communal percevra donc l'intégralité de la TFPB à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les simulations sur l'impact de cette réforme pour la commune sont en cours.

Il faudra également être vigilant car la modification du panier de ressources fiscales va se traduire par une modification des indicateurs utilisés pour la répartition des dotations d'État et des péréquations.

Il est à noter également qu'une revalorisation forfaitaire des bases de TH de 0.9 %.

La loi de finances amorce la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ; cette révision permettra d'actualiser les bases à compter du 1^{er} janvier 2026.

Enfin le traitement automatisé des données comptables pour le calcul des attributions de FCTVA a été décalé d'un an soit au 1^{er} janvier 2021.

Impact du COVID sur les collectivités :

Le COVID 19 entrainera selon l'AMF un « effondrement » des recettes des collectivités (baisse des produits des services...) qui par ailleurs ont dû engager de nombreuses dépenses logistiques telles que l'achat de masques (personnel et population), de gants, de gels hydro-alcooliques...

Les communes participent pour certaines au fonds régional pour aider les entreprises en difficulté.

Le budget de la commune doit tenir compte de ces différents impacts.

C-Environnement métropolitain

Pour rappel en 2018, certaines compétences avaient été transférées à la Métropole Aix-Marseille Provence :

- Aires et Parcs de Stationnement,
- Défense extérieure contre l'incendie,
- Eaux pluviales,
- Création et Aménagement des Zones d'Activité industrielle, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire,
- PLU et compétences associées.

A titre transitoire, des conventions de gestion avaient été conclues au 1^{er} janvier 2018 et ce pour une durée d'un an. Ces conventions permettaient aux communes de gérer pour le compte de la Métropole les compétences ci-dessus indiquées.

Au 1^{er} juillet 2018, la convention de gestion « compétence PLU et compétences associées » a pris fin. Pour les autres compétences et à la demande de la Métropole, les conventions de gestion ont été prorogées d'un an au 1^{er} janvier 2019.

Pour 2020, concernant les compétences « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » et « Parcs et Aires de Stationnement », la Métropole ne peut disposer, des moyens matériels, humains et financiers nécessaires à leur exercice compte tenu du transfert différé des compétences communales relatives à la voirie.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a délibéré pour proroger d'un an ces conventions de gestion.

En 2020, les compétences « Eaux Pluviales » et « Défense extérieure contre l'incendie » ne sont plus gérés pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour le budget 2020, il est à noter qu'aucune autre compétence ne sera transférée.

En effet au 1^{er} janvier 2020, la Loi MAPTAM prévoyait le transfert de la compétence voirie – c'est-à-dire l'entretien des rues, le mobilier urbain, bancs, éclairage public, bornes électriques, parkings etc... – à la Métropole. Cette compétence est au cœur de la proximité et des missions communales.

Finalement l'amendement dans la loi Engagement et proximité permet le report de ce transfert dans trois ans

Situation des finances au terme du budget 2019

A- Prévision du résultat de la commune pour l'exercice 2019

Après contrôle définitif du compte de gestion 2019, le compte administratif s'établit de la manière suivante pour les deux sections :

- En fonctionnement, le résultat de l'année est de 275 911.88 €. Le résultat cumulé de l'année 2019 présente un excédent de 461 474.51 euros. Pour rappel, le résultat cumulé de 2018 était de 385 562.63 euros.

- En investissement, le résultat cumulé de l'année 2019 est 1 392 367.14 de euros. Pour rappel le résultat cumulé de 2018 était de 1 175 459.62 euros.

Les restes à réaliser, qui relèvent de la section d'investissement, à reporter en 2020, s'élèvent :

- en dépenses à : 1 513 344.40 euros.
- en recettes à : 1 118 809.56 euros.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

- Aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes,

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N. Ils contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

B- Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

1) Evolution des dépenses de fonctionnement

a) Evolution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap		2 016	2 017	2018	2019	EVOLUTION 2018/2019
011	Charges nettes à caractère général (1)	1 194 680	1 172 805	1 164 192	1 252 607	+88 415
012	Charges nettes de personnel (2)	3 524 979	3 694 856	3 649 073	3 714 046	+ 64 973
65	Charges de gestion courante (3)	631 272	619 839	381 287	351 464	-29 822
66	Charges financières (4)	60 022	52 617	57 622	42 368	-15 254
67- 68	Autres charges (5)		10 420	80 641	18 689	-61 952
	Dont prov. (semi-budgétaires)	0		70 000	0	
	Dont charges exceptionnelles	205 359	10 420	10 641	18 689	
	Dépenses réelles fonctionnement (Nettes des atténuations de ch. et de prod.)	5 410 953	5 550 538	5 332 814	5 379 174	+ 46 360
	Valeur comptable des immobilisations cédées	0	0			
	Diff. sur réalisations transférées/ investissement	0	0			
042	Dotations aux amortissements (6)	210 820	333 733	329 203	325 065	-4 138
	Dépenses d'ordre	210 820	333 733	329 203	325 065	-4 138
	Dépenses totales de fonctionnement (Nettes des atténuations de ch. et de prod.)	5 621 773	5 884 271	5 662 017	5 707 239	+ 42 222

1/Dépenses Chapitre 11 sous déduction des atténuations de charges, des loyers de crédits baux et des impôts et taxes reclassées et participation convention de gestion (comptes 612,63512, 6355,637-70848-70878).

2/ Dépenses du chapitre 012, sous déduction des atténuations de charge. Et mise à disposition du personnel et mutualisation+ remb sinistres assurance (cpte 6419 -70848-70876-70878)

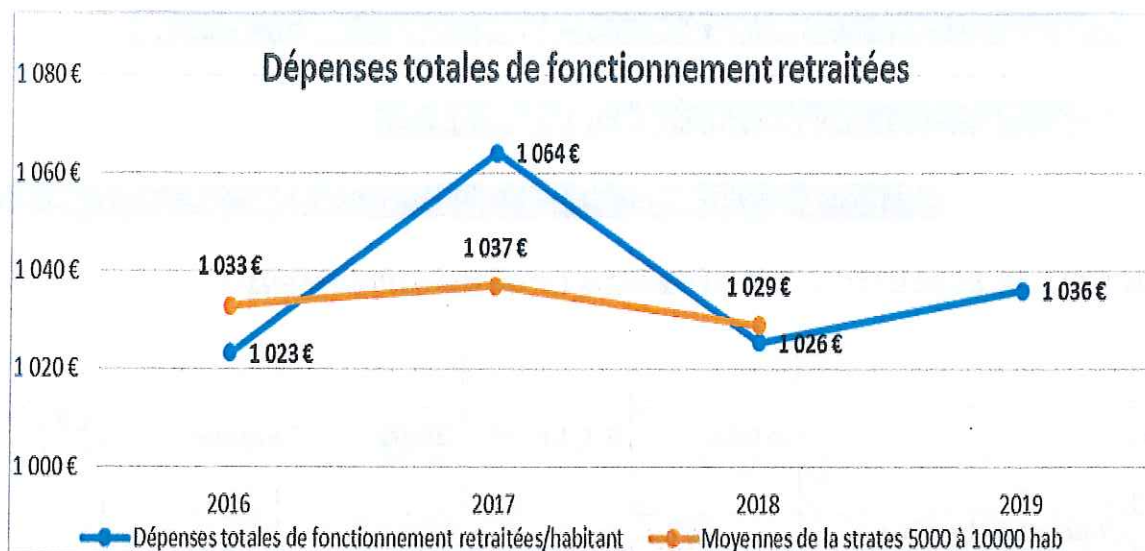
3/ Dépenses du chapitre 65 et des comptes 635 et 637

4/ Intérêts des emprunts et cpte 76232 remboursement de la dette par la métropole

5 /Dépenses exceptionnelles chapitre 67

6/ De 2017 à 2020 régularisation années antérieures (144 108€), Amortissements de l'année (180 957 €).

Source : Comptes administratifs/Comptes de gestion



	2016	2017	2018	2019
<i>Population</i>	5494	5529	5521	5508
<i>Dépenses totales de fonctionnement retraitées/habitant</i>	1023	1064	1026	1036
<i>Moyenne de la strate 5000 à 10 000 habitants</i>	1033	1037	1029	nd

Depuis son arrivée aux responsabilités, la majorité municipale s'est fixée des objectifs ambitieux afin de permettre à la commune de retrouver une santé financière saine et ainsi d'être en mesure d'investir et d'améliorer la qualité de vie des habitants, et par là même renforcer l'attractivité de Peypin.

L'engagement suivant dicte les décisions prises depuis le début du mandat :

« tout euro dépensé doit être un euro utile aux Peypinois ».

On constate une évolution maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement de la commune pour l'année 2019, à hauteur de 0.86 %. Ceci malgré l'augmentation de nos obligations réglementaires (contrôle qualité de l'air, contrôle conformité des nouveaux bâtiments), et de l'augmentation des prix de l'énergie en 2019 (carburant, fioul et électricité).

La mise en place d'appels d'offres pour tous les marchés publics a ainsi permis d'économiser plusieurs milliers d'euros qui se retrouvent ainsi directement dans ces bons chiffres.

En 2019 la commune a mis en concurrence de nombreuses prestations, travaux notamment dans le domaine des assurances, ...

En 2020, la location et la maintenance des photocopieurs a fait l'objet d'un marché.

La baisse au chapitre 65 (charges de gestion courante) correspond à la diminution de la participation aux transports scolaires Maternelle et primaire induit par les nouveaux circuits mis en place.

b) Evolution des dépenses de personnel

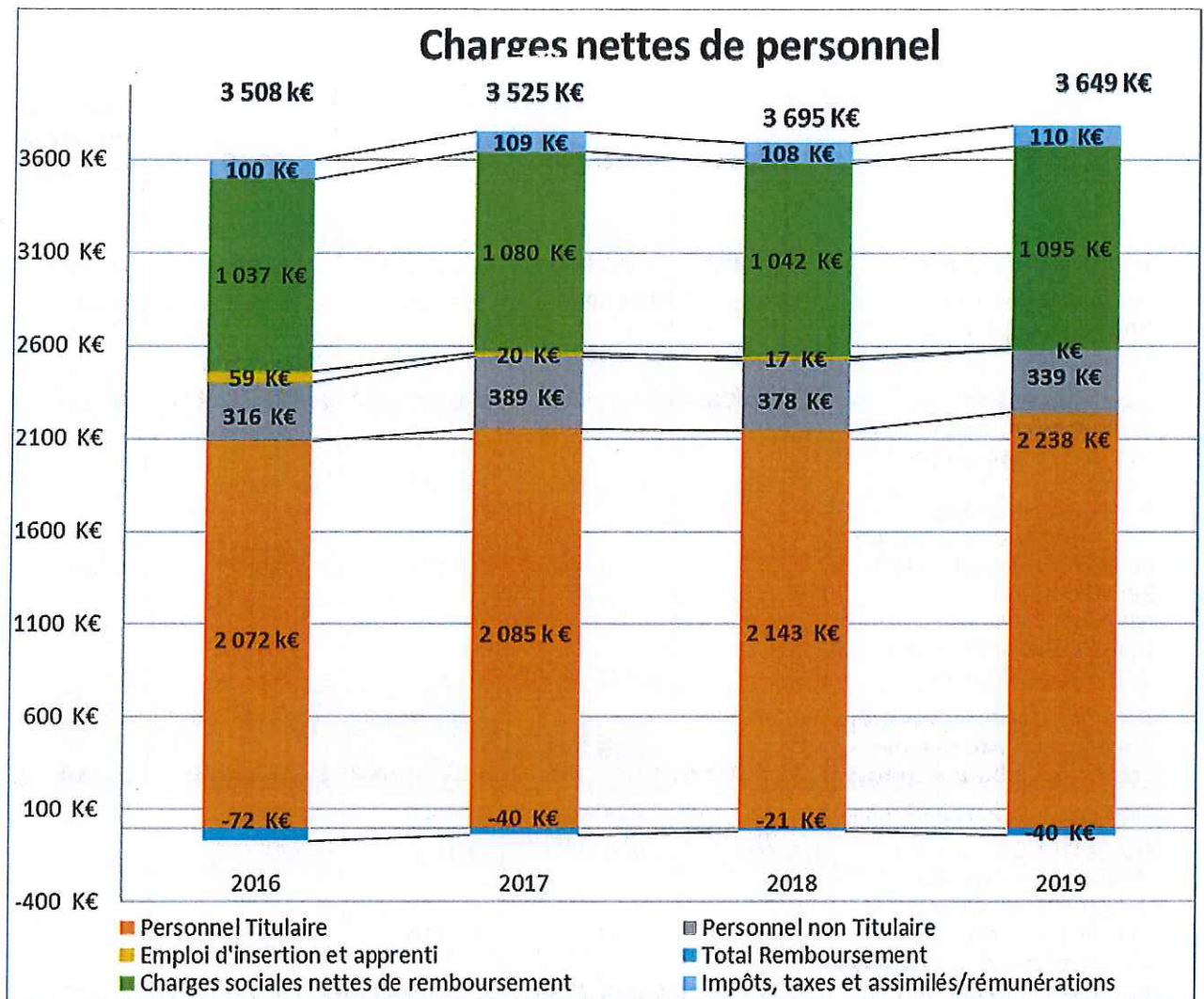
STRUCTURE ET EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019 en valeur
Personnel Titulaire	2 084 873	2 152 327	2 143 278	2 238 061	94 783
Personnel non Titulaire	316 145	388 626	378 400	339 334	-43 365
Emploi d'insertion et apprenti	58 541	20 443	17 383	4 320	-13 062
Rémunérations	2 459 559	2 561 396	2 539 060	2 577 416	38 355
Remboursements sur rémunération (compte 6419)	-71 882	-39 585	-20 512	-40 328	-19 816
Remboursements sur rémunération convention de gestion (compte 6419)			-19 274	-27 538	-8 264
Remboursements /rémunération (mutualisation et mise à disposition) (70848)		-16 138	-413	0	413
Total Remboursement	-71 882	-53	-40 199	-67 865	-27 666
Rémunérations nettes des remboursements	2 387 677	2 505 725 673	2 498 861	2 509 550	10 689
Charges de sécurité sociale	974 589	1 018 569	989 460	1 039 543	50 083
Autres Charges sociales	105 975	103 921	92 705	95 983	3 278
Remboursement sur charges sociales (cpt 6479) Chq restaurant	-43 104	-42 612	-40 314	-40 776	-462
Charges sociales nettes de remboursement	1 037 459	1 079 879	1 041 851	1 094 749	52 898
Impôts, taxes et assimilés/rémunérations	99 843	109 305	108 361	109 746	1 386
Charges nettes de personnel	3 524 979	3 694 857	3 649 073	3 714 046	64 973

Les charges nettes de personnel ont fait l'objet en 2019 d'une stricte maîtrise, on peut constater une augmentation de la rémunération nette de 11 K€, alors que les charges sociales ont augmenté de 53 k€. Malgré une gestion rigoureuse des remplacements, la masse salariale augmente par le mécanisme du Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon, reclassements ...).

Même si le point d'indice n'a pas été augmenté en 2019 et ne le sera pas en 2020, certaines mesures gouvernementales ont un impact sur la masse salariale comme par exemple les PPCR qui prévoient des reclassements et des augmentations indiciaires pour certains grades.

Enfin la commune a voulu en 2019 renforcer les effectifs et les moyens de certains services, nécessaire pour maintenir un haut niveau de service à la population : effectif de la police municipale, gardien d'équipement sportif.



2) Évolution des recettes de Fonctionnement

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2 016	2 017	2 018	2 019	EVOLUTION 2018/2019
Contributions directes (Comptes 7311-7318 impôt locaux)	2 879 101	2 886 975	2 963 744	3 033 369	69 625
Compensations fiscales (cpte 7483)	132 571	138 431	120 498	136 809	16 311
Attribution de compensation et DSC (cpte73211-739211)	628 044	628 044	233 587	235 587	2 000
Contributions directes élargies (1)	3 639 716	3 653 450	3 317 829	3 405 765	87 936
Autres prods fiscales (Dont taxes add.aux dt de mut) cpte 73221,73223,7323,7328,7343,7351,7368 7381,7388 (2)	505 781	629 032	613 362	626 150	12 788
Reversements de produits fiscaux (loi SRU)		-198 508	-126 751	-131 484	-4 733
Reversements de produits fiscaux (FPIC)	-122 319	-4 341	-5 440	-7 289	-1 849
Autres impôts et taxes	383 462	426 183	481 171	487 377	6 206
Produits fiscaux larges	4 023 178	4 079 633	3 799 000	3 893 142	94 142
Dotation globale de fonct. (7411-74121- 74127)	649 837	588 255	579 937	580 859	922
Autres dotations (74718-7473) (3)	80 362	43 823	14 040	13 199	-841
Dotations et participations	730 199	632 078	593 977	594 058	81
Produits des services et du domaine net (4)	1 105 936	1 196 110	1 131 124	1 329 841	251 717
Produits de gestion courante (chap 75 revenu des immeubles)	47 931	50 458	47 295	47 069	-226
Autres produits	14 220	556	1 758	10 338	9 885
Produits exceptionnels	13 987	303	252	5 750	5 498
Produits financiers	232	253	200	247	47
Produits de cessions	0	0	0	4 341	4 341
Total autres produits		51 014	47 747	57 408	9 661
Recettes réelles de fonctionnement	5 921 464	5 958 835	5 571 847	5 927 448	355 601
Reprises sur amortissements	26 434	0	70 000	18 570	-51 430
Sub d'invest transférées au cpte de résultat	3 522	86 370	40 118	34 132	-5 986
Autres recettes d'ordre	0				0
Recettes d'ordre	29 956	86 370	110 118	52 702	-57 416
Recettes totales de fonctionnement (Nettes des atténuations de pro et de ch.)	5 951 420	6 045 204	5 681 965	5 980 150	298 185

1) La compensation sur la TH a augmentée de 36 k€, mais nous avons perdu 29k€ de FDTP.

2) FNGIR Fonds de Péréquation Taxe sur Pylônes, Taxe sur Publicité, Taxe sur consommation électrique et taxes additionnelles. Augmentation de la taxe additionnelle.

3) Autres dotations

4) Recettes produits des services minorées de la mise à disposition et de la mutualisation, des remboursements de sinistre d'assurance

Nous notons ainsi une augmentation des recettes de fonctionnement à hauteur de 355 601 €.

- Produits fiscaux : 94 K€
- Produits des Services : 252 K€ : CAF 129 K€, Fibre 21 K€ et Régies

Les dotations restent stables.

C-Evolution des dépenses et recettes d'investissement

1) Dépenses d'investissement

Investissement - Dépenses directes

	2016	2017	2018	2019
Comptes 20,21,23 Dépenses directes d'équipement	3 165 311	785 161	534 794	1 201 357
Opérations				
07 - Eglise			4 321	
100 - PLU	26 880			
103 - Restaurants Scolaires			8 245	2 678
104 - MAIRIE	3 161	8 160		54 480
107 - A.L.S.H		4 793	1 644	5 132
108 - Bibliothèque Municipale				1 008
111 - Services Techniques	177 871	21 062	5 881	9 421
112 - acquisition véhicules				
114 - Ecoles communales	117 817	42 768	75 481	144 031
115 - aménagement BEDELIN	2 713 152	594 333	3 238	12 432
116- Sécurité publique			2 400	53 158
117 - prévention feux de forêt	6 069			
119 - Logement de fonction	26 087	4 748	3 499	3 499
120 - Police municipale	1 037			6 028
121 - Développement Economique		6 241	18 355	567 152
122 - Am terrain sport centre village			81 642	
123 - Espace intergénérationnel			82 915	156 429
124 - Accessibilité				3 360
126 - Locations de salle			2 842	1 247
127 - Cimetière				4 500
19 - Tennis				
21 - Centre Socio-Culturel				1 188
22 - Acquisition Propriété BEDELIN	38 281			
45 - Acq. Propriété Tabani + amén.ST				
57 - Aménagement voirie				
58 - voirie Communale	53 055	83 012	241 391	173 513
59 - Trav.Aménagt. ZI Valdonne				
90 - CCFF				
98 - Crèche Municipale	1 902	20 045	2 940	5 600

2) Recettes d'investissement

	2016	2017	2018	2019
FCTVA (cpte 10222)	99 856	505 131	471 883	124 029
Taxe d'aménagement (cpte 10226) et TLE (Cpte 10223)	102 007	56 876	57 600	87524
TOTAL COMPTE 10				
Total compte 10	201 862	562 007	529 483	211 553
Subventions (cpte 1313-1323)	2 265 815	353 996	66 182	314 624
Opérations				
07 - Eglise				
100 - PLU				
103 - Restaurants Scolaires				
104 - MAIRIE	772			22 327
107 - A.L.S.H				
108 - Bibliothèque Municipale				12 500
111 - Services Techniques	122 500			
112 - acquisition véhicules				
114 - Ecoles communales	29 017	4 532	35 178	319
115 - aménagement BEDELIN	2 075 245	322 629	6 365	
116 - Sécurité publique				27 999
117 - prévention feux de forêt		1 597		
119 - Logement de fonction				
120 - Police municipale				
121 - Développement Economique			3 641	
122 -Terrain sport centre village				47 624
123 - Espace intergénérationnel				99 571
19 - Tennis		1 612		
21 - Centre Socio-Culturel				
22 - Acquisition Propriété BEDELIN	38 281			
45 - Acq. Propriété Tabani + am ST				
57 - Aménagement voirie				
58 - voirie Communale		15 568	20 998	100 364
59 - Trav.Aménagt. ZI Valdonne				
90 - CCFF		6 300		
98 - Crèche Municipale		1 758		3920
OP 116- (compte 1342)	6 880			10 000
DETR (Compte 1341)	36 011			
Total compte 134	42 891	0	0	10 000
Total recettes d'investissement Hors emprunt et excédent N-1	2 510 568	9163	595 665	536 178

III) LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2020 :

Nos objectifs :

- Maintenir une offre de service de qualité.
- Maintenir une position d'acteur économique fort en soutenant l'activité locale et en poursuivant la politique d'investissement.
- Poursuivre la maîtrise budgétaire.

Nos actions :

- Stabilité des taux d'imposition communaux sur les taxes foncières
- Optimiser et regrouper les achats, marchés publics...
- Contenir l'évolution des frais de personnel.
- Poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement et la recherche des subventions extérieures.
- Conserver une épargne nette suffisante.
- Équilibrer le budget de la section investissement, atteindre une capacité de désendettement satisfaisante (< 5 ans), afin de mener une politique d'investissement ambitieuse. La capacité de désendettement est passée de 8.1 ans à 5.3 ans en 2019.

A-Evolution des recettes de fonctionnement

• Les dotations :

La Dotation Globale de Fonctionnement, après une baisse sur 4 ans de 382 454 euros, s'est relativement maintenue.
En 2019, nous avons perçu 413 474 euros.
Pour 2020, sur le site de la DGCL le montant de la DGF est de 412 552 euros qui sera portée au budget.

Le montant total des dotations 2019 s'est élevé à 580 859 euros (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation).

Pour 2020, le montant total des dotations sera de 583 613 euros.

FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

Les recettes attendues en 2020 sont estimées à 177 455.64 €
Pour rappel en 2019 au titre du FCTVA, les recettes étaient de 124 029 euros.

En 2020, pour calculer le FCTVA, nous prenons les dépenses éligibles de 2018 soit un total de 1 081 783 euros.

Les recettes fiscales :

Pour rappel les taux des impôts locaux 2019 sont les suivants :

	Taux
Taxe d'habitation	23.30 %
Taxe foncière bâti	20.35 %
Taxe foncière non bâti	91.55 %

Le produit des taxes locales en 2019 s'est élevé 3 033 369 euros.
Les valeurs locatives cadastrales de la taxe d'habitation ont évolué de +4% en 2019 et ceux de la taxe foncière de + 2%.
Pour 2020, l'augmentation des valeurs locatives cadastrales est estimée à 0.9% hors évolution physique (construction, travaux...).
Les taux d'imposition seront maintenus pour 2020 pour les taxes foncières.
L'état 1259 prévoit des recettes à hauteur de 3 086 881 €.

Les autres recettes :

Le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources** (compensation instaurée pour les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle) est maintenu au même niveau qu'en 2019 soit 7 932 euros. Nous avons reçu la notification par un courrier de la Préfecture en date du 31 janvier 2020 mentionnant ce montant prévisionnel.

Concernant les recettes provenant de la Métropole, **l'attribution de compensation** provisoire est stable soit 235 587 €

Pour le **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**, nous n'avons pas d'information à ce jour sur les montants du FPIC.

En 2019, nous avons non seulement perçu des recettes mais aussi été contributeur comme en 2018.

En 2018, nous avons contribué à hauteur de 5 440 euros et reçu 98 092 euros.
En 2019, la contribution s'est élevée à 7 289 euros et les recettes à 101 768 euros.

Pour la **Caisse d'Allocations Familiales**, le Contrat Enfance Jeunesse a été renouvelé pour les années 2018-2021.

En 2019 nous avons perçu la liquidation CEJ de 2018 de 168 763.29 €
Et l'acompte 2019 de 66 519.94 € au titre du CEJ.

En 2020, les recettes versées par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône pour le Contrat Enfance Jeunesse, hors Prestation de services, correspondront à la liquidation du CEJ 2019 et au versement de l'acompte pour 2020.

Concernant le **Fonds de Péréquation Départemental de la Taxe Professionnelle**.

Au BP 2019, sur les conseils du service du département nous avons inscrit le même montant qu'en 2018 (31 800 €) et nous avons perçu 2 546 € en raison des diminutions de recettes du département. En 2020, nous n'inscrivons aucune recette.

B-Evolution des dépenses de fonctionnement

En 2020, la commune devra inscrire les dépenses suivantes :

- **Concernant les participations obligatoires aux organismes de regroupement**

La commune participe à différents groupements, ces participations résultent d'obligations légales ou contractuelles et doivent être inscrites au budget :

- Pour le SIESCG (syndicat intercommunal des équipements sportifs du collège de Gréasque) en 2019, notre participation s'est élevée à 20 289 €. Pour 2020 nous prévoyons un montant de 21 000 €.
- Pour le Relais des Assistantes maternelles des Collines (RAM), en 2019, la participation s'élevait à 2 076.22 euros. Pour 2020, elle s'élèvera à 3 570.23 euros.
- La participation de la commune pour les bus scolaires (circuit écoles primaires et maternelles) Pour l'année civile 2020 le montant devrait être d'environ 45 à 50 000 euros pour les trajets de l'année scolaire 2018/2019. En effet, ce sera la première année complète où le service sera effectué avec seulement 2 cars. (Le grand car du centre aéré ayant été supprimé en septembre 2018.

Pénalités de la loi SRU :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réalisé	62 948.59	88 166.19	228 691.44	122 319.22	198 508.06	126 751.29	131 484 41

Pour 2020, l'arrêté préfectoral est à la signature pour un montant de 127 534.96 €

Personnel Municipal : La masse salariale est un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement dans la mesure où elle est mécaniquement haussière. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations et du Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale

augmente naturellement chaque année. Sans compter l'évolution du point d'indice, qui, cependant, n'est pas prévu à la hausse pour 2020.

Il y aura des impacts importants en 2020 :

- Recrutement visant à renforcer les services techniques au niveau de l'encadrement.
- Recrutement d'une assistante au niveau des ressources humaines

Nous devons également prévoir un volume de remplacement pour tenir compte des éventuels congés : maternité, maladie lorsqu'il s'avère indispensable pour garantir le maintien de la qualité du service public.

En 2020, nous devons aussi tenir compte de l'impact budgétaire concernant la rémunération relative au paiement d'heures supplémentaires pour l'organisation des élections municipales.

Informations relatives à la dette :

Encours de la dette au 31/12/2019 :

L'encours de la dette est le total des emprunts restant dus au 31 décembre de l'année.

Le capital restant dû des emprunts au 31/12/2019 s'élève à 2 856 358 €

Etat de la dette par prêteur en 2019 :

a) SA Banque Postale : Aménagement Bedelin

Montant encaissé : 2 000 000 euros
Périodicité des intérêts et du capital : trimestrielle
Contracté en 2013
Durée : 180 mois
Dernière échéance : août 2028
Taux intérêts : 3.25 % (fixe)

Montant du Contrat	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2019	Montant des échéances de l'exercice capital et intérêts	Capital	Intérêts
2 000 000 €	1 166 666.75 €	169 624.99 €	133 333.32€	36 291.67 €

b) Emprunt Caisse Epargne : Investissements 2017

Montant encaissé : 300 000 euros
Périodicité des intérêts et du capital : annuelle

Contracté en 2017
 Durée 60 mois (05 en 2022)
 Taux intérêts 1.04 %

Montant du Contrat	Dette en capital au 1er janvier 2019	Montant des échéances de l'exercice Capital et intérêts	Capital	Intérêts
300 000 €	180 000 €	61 872 €	60 000 €	1 872 €

c) Emprunt Agence France Locale : Investissements 2018

Montant encaissé : 1 000 000 euros
 Périodicité des intérêts et du capital : trimestrielle
 Contracté en 2018
 Durée 180 mois (06 en 2033)
 Taux intérêts 1.482 %

Montant du Contrat	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2019	Montant des échéances de l'exercice Capital et intérêts	Capital	Intérêts
1000 000 €	909 691.25 €	74 478.28 €	65 506.17€	13 148.03 €

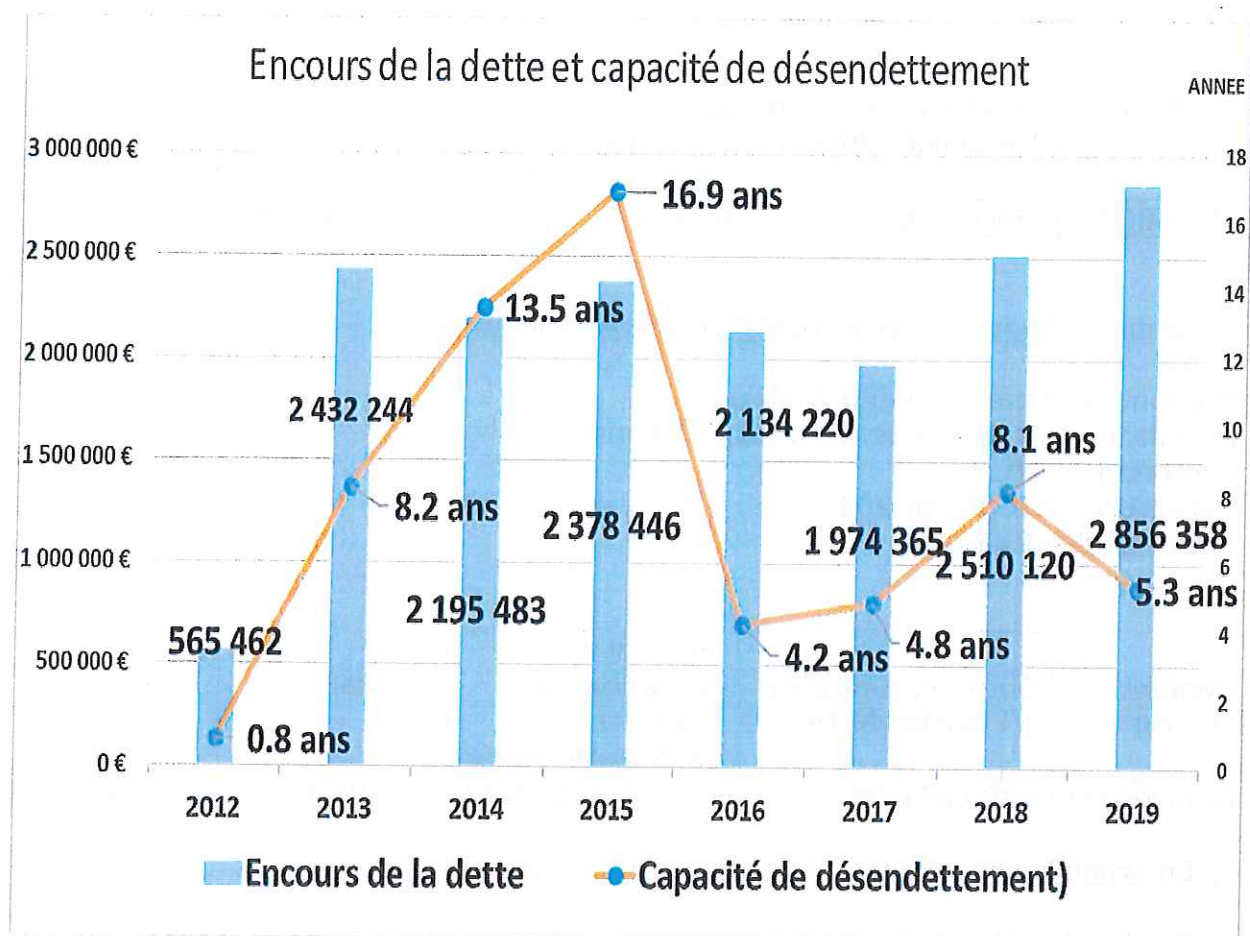
d) Emprunt Agence France Locale : Investissements 2019

Montant encaissé : 600 000 euros
 Périodicité des intérêts et du capital : trimestrielle
 Contracté en 2019
 Durée 180 mois (10 en 2034)
 Taux intérêts 0.33 %

Montant du Contrat	Dette en capital au 1 ^{er} janvier 2019	Montant des échéances de l'exercice Capital et intérêts	Capital	Intérêts
600 000 €	600 000 €	41 014.68 €	39 062.91€	1 931.77 €

En 2020, la Commune de Peypin devra donc verser 293 745.68 euros en capital et 53 244.37 euros en intérêts. Donc une annuité de 346 989.95 € alors qu'en 2019 le montant était de 310 932.60 € soit une augmentation globale de 36 057.35 € Ce montant est en hausse par rapport à 2019 puisque les montants étaient de 253 761.65 € en capital et 57 170 .95 € en intérêt.

Encours de la dette et capacité de désendettement



Notre capacité de désendettement est en nette baisse et se rapproche des 5 ans. Nous sommes très vigilants sur celle-ci car la soutenabilité de la dette d'une collectivité est un critère essentiel de l'appréciation de sa situation financière. Le seuil de vigilance est à 10 ans et le seuil critique à 12 ans.

La capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute ou CAF) : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

	2017	2018	2019	2020
Recettes du chap 16				
Emprunts et dettes assimilables	300 300.00	1 000 000.00	600 000.00	
Dépenses du Chap 16 -				
Emprunts et dettes assimilables	459 854.04	464 246.30	238 570.62	293 745.68
Capacité de financement	-159 554.04			-293 745.68
Besoin de financement		535 753.70	361 429.38	

On peut parler d'absence de besoin de financement en 2017 et 2020.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	2017	2018	2019	Écart 2018 /2019
Produits des services et du domaine (chap 070)	1 196	1 131	1 382	251
Recettes fiscales (chap 073 - chap 014)	3 941	3 679	3 756	77
Dotations, compensations, subventions (chap 74)	771	714	731	17
Produits de gestion courante (Nets des atténuations de charges et de produits)	5 908	5 524	5 869	345
Charges à caractère gén. (Hors loyers cb et impôts)	1 173	1 164	1 252	88
Charges de personnel (Nettes atténuations de chg)	3 694	3 649	3 714	65
Autres charges de gestion courante (Dont impôts)	620	381	351	-30
Charges de gestion courante (Nettes des atténuations de produits et de charges)	5 487	5 194	5 317	123
Excédent brut de gestion courante	421	330	552	222
Autres produits de gestion courante	50	47	47	0
Produits exceptionnels liés à la gestion courante	1	1	1	0
Charges exceptionnelles liées à gestion courante	10	11	19	8
Excédent brut de gestion	462	367	581	214
Charges financières (Avec intérêts crédits-baux)	53	58	42	-16
Produits financiers	0	0	0	
Capacité d'autofinancement (CAF)	409	309	539	230
CAF/Produits de gestion courante	0	0	0	
Résultat de l'exercice	161	19	276	257

3) Grandes lignes budgétaires prévisionnelles :

L'élaboration du budget qui devait être voté en avril 2020 a dû être revue. Le COVID a modifié un certain nombre de prévisions et certaines écritures ont dû faire l'objet de premières corrections.

Le compte 6232 « Fêtes et Festivités » a été diminué en l'absence de la réalisation de certains événements (feu d'artifice, Chasse aux œufs, récompenses sportives...) ainsi que le compte 6188 pour les animations non réalisées sur les vacances de Printemps à l'accueil de loisirs et aux stages sportifs et les séjours d'été annulés.

Le compte 60631 a été abondé pour tenir compte de l'achat de produits désinfectants spécifiques ; comme le compte 6068 initialement prévu pour les couches de la crèche

qui a été augmenté des dépenses pour l'achat de masques, de protection en plexiglass et gel hydro - alcoolique

L'alimentation pendant la période de fermeture des services (restauration, accueil de loisirs et stages sportifs) a été revue à la baisse également.

Par ailleurs les recettes attendues des services en l'absence de fréquentation (prix de journée payé par les familles) ont été diminué. Seules les recettes attendues par la CAF seront a priori compensées jusqu'au 22 juin. Puisqu'à partir de cette date, tous les services ont dû ouvrir à nouveau pour accueillir tous les enfants.

Pour 2020, Les simulations et hypothèses budgétaires ont tenu compte pour les deux sections du budget des principes suivants :

Fonctionnement :

La commune de Peypin s'est engagée depuis 2017 dans une politique d'optimisation de ses dépenses réelles de fonctionnement afin de retrouver des marges de manœuvre financières, notamment en améliorant sensiblement son épargne, ce qui fera les programmes d'investissement de demain.

Mais, la commune de Peypin reste malgré tout ambitieuse en fonctionnement avec :

- Le renforcement des moyens alloués au service municipal des sports et à l'Accueil de Loisirs afin de leur permettre de proposer un large éventail de projets et de services.
- un budget « livres » augmenté de 5 500 euros à 10 000 euros pour permettre à notre bibliothèque d'évoluer en Médiathèque à l'horizon 2020
- Le développement et le renforcement des animations locales (illumination de Noël, ...)
- La mise en place de nombreuses formations à l'attention du personnel municipal.

Les charges à caractère général

Pour 2020, les charges à caractère général ont été contenues à 8.4%. Sans les dépenses liées notamment au COVID et à augmentation des fluides ; elles auraient été moindres.

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent près de 64 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Fonctionnement :

Principales Dépenses de Fonctionnement :

Masses Budgétaires	Montant estimé*
Intérêts des emprunts	53 200
Chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés	3 958 500

Chapitre 11 : Charges à caractère général	1 389 000
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes	312 450
Total estimé	5 713 150

Principales Recettes de fonctionnement :

Masses Budgétaires	Montant estimé*
Attribution compensation Métropole	235 587
Impôts : TH et TF	3 086 800
Autres impôts et taxes	325 000
FPIC	101 000
Taxe sur l'électricité	141 000
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	722 500
Produits services	1 100 000
Total estimé	5 711 887

Investissements :

Principales Dépenses d'Investissement

Masses Budgétaires	Montant estimé*
Capital des emprunts	293 745.68
Délibérations prises avant exécution BP	506 674.32
Restes à réaliser	1 513 344.40
Reprise de subvention	47 168.00
Opérations d'investissement	1 880 000.00
Total estimé	4 240 932.40

Principales Recettes d'Investissement

Masses Budgétaires	Montant estimé*
FCTVA	177 455.64
Restes à réaliser	1 513 344.40
TLE	50 000.00
Reprise sur résultat 2019	1 392 367.14
Dotations aux amortissements	298 177.09
Subventions estimées	830 000.00
Total estimé	4 261 344.27

Ces montants sont estimés et non définitifs, certaines demandes de subventions sont en cours de demande.

Pour 2020, la commune ne souhaite pas recourir à l'emprunt et accentue son effort d'investissement par l'affectation du résultat 2019 et les demandes de subventions aux différents organismes.

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES 2020-2022 (TTC) :

Prévision pluriannuelle d'investissement- Dépenses	2020	2021
Accessibilité	53 000	
Aire de Jeux	56 000	
Crèche	146 000	
Parking Services Techniques	100 000	100 000
Restaurant scolaire menuiserie et toiture	47 000	
Informatique : acquisition logiciels et matériels	12 000	15 000
Projet médiathèque : étude et aménagement	40 000	500 000
Réhabilitation Écoles : menuiseries, toiture, éclairage	233 000	82 000
Acquisition véhicules municipaux	30 000	
Aménagement Complexe J.Mondet	54 000	
Voiries : Puits Armand - marquis - la source- trottoirs	1 132 900	80 000
Voirie : coussins ou plateaux traversants	15 000	
Bâtiments municipaux : rénovation, équipement (accueil de loisirs, CSC)	11 300	700 000
Achat Terrain devant CCF	10 000	
Éclairage : étude, entretien, passage au LED		60 000
TOTAUX TTC	1 940 200	1 537 000